

→ **Quelle est la marche à suivre pour enregistrer la présence et le départ de mon enfant ?**

- **Les parents sont tenus d'enregistrer**, à chaque venue l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant.
- **A l'arrivée de l'enfant dans l'établissement**, les parents se procurent la carte code-barres de l'enfant dans le porte-cartes mural.
- **La carte** est introduite dans le détecteur de la borne pour permettre la lecture de l'heure d'arrivée.
- **Au départ de l'enfant**, une fois l'heure de départ enregistrée, **la carte restera dans l'établissement**. Elle est remise dans la pochette correspondant à l'enfant.
- **A l'issue de l'enregistrement** du pointage, la borne affiche un message de type **"badge lu"**.

→ **L'incident de pointage, de la rigueur mais pas de panique !**

- **En cas de pointage avec la carte d'un autre enfant**, les parents doivent prévenir, dès le constat, le professionnel accueillant l'enfant.
- **En cas d'oubli de pointage**, la directrice indiquera l'horaire d'arrivée ou de départ relevé sur le cahier de présence, lors de la prise en charge de l'enfant par le professionnel.
- **En cas d'oubli répété** (incidences sécuritaire et financière), la durée maximale sera facturée dès la troisième fois.

Maison de la Petite Enfance
26, rue Louis Braille - 77100 Meaux
Tél. : 01 83 69 02 20

LE POINTAGE DE LA PRÉSENCE DES ENFANTS DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER



Conseils d'utilisation

→ **Tout d'abord il est obligatoire et il est important pour les parents et la collectivité d'avoir des informations précises sur la présence de votre enfant.**

- **Il détermine avec précision les horaires d'arrivée et de départ réels** des enfants, ce qui est obligatoire en termes de législation pour les établissements publics d'accueil de jeunes enfants, pour des raisons de sécurité, de couverture et de lisibilité pour tous.

- **Il est le reflet de la facturation des frais d'accueil** (forfait mensuel suivant les heures réservées + les heures supplémentaires - les régularisations pour les heures déductibles).

- **Il permet de juxtaposer la fréquentation prévisionnelle et réelle des enfants** et de réajuster, au besoin en concertation avec les parents, le contrat d'accueil.

- **Il est la mémoire de l'établissement d'accueil**, en cas de contrôles de la part des partenaires qui participent financièrement aux frais de fonctionnement des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (CAF, Conseil Général).



- Il est **indispensable, en cas de réclamation** des parents.

- Il permet d'**établir des statistiques de fréquentation** réelle et de proposer des places aux familles qui sont en attente d'un mode d'accueil.



→ **Pourquoi un pointage par les parents ?**

- **Afin d'éviter aux parents l'attente** lorsque parents et professionnels procèdent aux transmissions du matin ou du soir avec d'autres familles. **Attente qui pouvait auparavant entraîner la facturation d'heures supplémentaires.**

- Pour répondre aux suggestions de parents qui avaient proposé cette solution individualisée, **rapide, efficace et simplifiée.**

- **Pour permettre aux professionnels de la Petite Enfance, une prise en charge optimale des enfants qui sont confiés, sans la contrainte du pointage** (sachant en outre que le relevé manuscrit des horaires d'arrivée et de départ des enfants est une demande de la CAF lors des contrôles d'activité des structures Petite Enfance).

- Une solution qui apporte **une transparence pour les parents.**

→ **La borne de pointage, comment ça fonctionne ?**

- **Le pointage des heures d'arrivée et de départ** est effectué, par les parents, au moyen d'une borne murale fixe de pointage à lecture optique, pour carte à code-barres.

- **Afin de faciliter l'enregistrement** de la présence, la borne est positionnée soit à l'entrée de l'établissement, soit dans le vestiaire des enfants.

- **La carte à code-barres individuelle de l'enfant** est placée sur un tableau à proximité de la borne, dans un porte-cartes mentionnant le nom et le prénom de l'enfant inscrit sous contrat dans l'établissement d'accueil.

